

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2238

présenté par

M. Forissier, M. Neuder et M. Nury

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« et tendent vers l'atteinte de l'équilibre entre la consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette phrase est inapplicable et source de contentieux. En effet, en faisant référence à un équilibre « local », elle ne précise pas de quelle portion de territoire il s'agit (commune, EPCI, département, Région..), ni si ce vocable s'applique à la fois à la consommation et à la production. Également, elle ne prend pas en compte la situation des zones urbaines : devront elles assurer un équilibre entre leur consommation et la production sur leur territoire d'énergies renouvelables. Enfin, il est à craindre que si l'équilibre est envisagé au niveau d'un territoire plus large que la commune, alors les zones rurales se verront imposer des contraintes supplémentaires en termes d'installations d'ENR.